

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/2026

Objet : Demande de subventions pour le projet de centre de loisirs – pôle adolescents

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 26 janvier, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 15

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DE BATTISTI Inès, DREVET Christiane, DUSSERT Jean-Claude, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, LUTTRIN Jean-Claude, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Membres absents avec pouvoir : 8

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à THÉVENOT Monique, DREVET Clémence pouvoir à DUSSERT Jean-Claude, FOURNET Steve pouvoir à DREVET Christiane, LEFEBVRE Fanny pouvoir à ROSSI Patrick, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric, PONTOIZEAU Arnaud à DE BATTISTI Inès, RUIZ Céline pouvoir à HEURTEBISE Éric.

Soit 15 présents et 8 pouvoirs – 23 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de l'État ont sollicité la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour formaliser un avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE). La communauté de communes joue en l'espèce le rôle « d'assembler » pour le territoire.

À l'automne 2025, des priorités ont été définies par l'État au niveau régional et départemental pour établir l'avenant au CRTE. En outre, il confirme sa volonté de s'appuyer sur ce document pour identifier les projets éligibles au dispositif DETR/DSIL/Fonds vert pour 2026. Ainsi pour bénéficier de financement de l'État en 2026, les projets des communes et de l'intercommunalité doivent être mentionnés dans cet avenant.

À cet effet, la commune de Montalieu-Vercieu a établi une fiche action en date du 29 octobre 2025 et transmis aux services de l'État pour un projet de centre de loisirs – pôle adolescent en raison de l'absence et de l'urgence d'une structure adaptée à ce besoin sur la commune.

Ce projet est situé à la Vallée Bleue sur un bâtiment communal et sur un terrain rétrocédé à la commune de Montalieu-Vercieu comme occupant par la Compagnie Nationale du Rhône en date du 1^{er} octobre 2025.

L'objectif de ce projet est d'offrir une offre de service dédiée aux jeunes adolescents à travers des ateliers et animations sur les périodes des vacances scolaires et des mercredis. L'animation du centre de loisirs sera assurée par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Les travaux d'aménagements seront du ressort de la commune de Montalieu-Vercieu.

Le plan de financement prévisionnel est établi de la manière suivante :

- Autofinancement Commune : 50%
- Subvention Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné : 10%
- Subvention Département de l'Isère : 20%
- Subvention DETR 20%



Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 038-213802473-20260204-D2026_013BIS-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet de centre de loisirs – pôle adolescent
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Christian GIROUD,
Maire

Florence CHAUDET,
Secrétaire de séance